

Positionnement projet de Sivens

RÉSUMÉ



Ce texte est soutenu par les organisations suivantes :

*Confédération Paysanne nationale et du Tarn, FNE, FNE Midi-Pyrénées,
Collectif pour la Sauvegarde de la zone humide du Testet, Nature Midi-Pyrénées*

16 Janvier 2015

PRÉAMBULE

Les organisations signataires considèrent les documents d'expertise et la démarche en cours comme des outils de qualité empreints du souci de précision et de rigueur. Ils nous paraissent une bonne base de travail dans la recherche d'une solution de sortie de crise.

Nous considérons que si le travail entamé débouche sur une mise en œuvre d'un vrai projet de territoire dans une démarche agro-écologique telle que voulue par les ministres chargé de l'Agriculture et de l'Ecologie, le projet de barrage de Sivens, même redimensionné, n'aura plus de raison d'être et pourra être remplacé par des réalisations qui pourraient s'avérer exemplaires sur les plans économiques et environnementaux. Nous entendons démontrer que, loin de toute position partisane ou passionnelle, toute forme d'ouvrage (barrage ou retenue pseudo latérale) dans la vallée du Testet est inadaptée au besoin du territoire, coûteuse et nuisible.

Résumé de nos demandes

Le travail des experts a mis en évidence sur le dossier de Sivens un défaut d'analyse des besoins en eau sur ce territoire qui a conduit à un choix d'une solution inadaptée et lourde de conséquences.

Il est donc "**urgent de ne pas se précipiter**" dans le choix d'une autre solution qui conduirait aux mêmes conséquences, sans un complément d'étude sur les besoins réels à moyen et long termes, et une réflexion sur un véritable projet de territoire.

En revanche, s'il ne faut pas se précipiter à conclure sur une solution, à court terme, il faut mettre en place des solutions adaptées avec l'existant pour répondre aux besoins réels des exploitations en déficit de réserve d'eau pour la saison 2015 :

C'est pourquoi nous demandons la mise en place des actions suivantes :

A court terme :

1. Abandonner le projet initial de barrage de Sivens.

Ceci permettrait de mettre fin à la procédure d'infraction européenne et de lancer les travaux de réhabilitation de la zone humide du Testet. Aucun autre scénario de travaux ne doit être envisagé là où le terrassement actuel menace la survie de la zone humide et une réhabilitation de cette zone doit avoir lieu avant le printemps.

2. Mettre en œuvre la contractualisation avec des propriétaires de retenues collinaires sous-utilisées.

Ceci afin d'assurer, dès la saison d'irrigation 2015, des volumes d'eau sécurisés pour les irrigants ne disposant d'aucune réserve en eau. Ce dispositif est un élément figurant dans le pré-rapport de décembre 2014, il est en effet envisagé d'optimiser l'utilisation des retenues collinaires existantes dans l'ensemble des scénarii, comme solution intermédiaire.

A moyen terme :

3. Définir un SAGE Tescou remplaçant le PGE.

Le rapport d'expertise d'octobre 2014 recommande de remplacer les PGE par des SAGE dès lors que leur élaboration remonte à plus de 10 ans. Il est effectivement nécessaire de lancer le processus d'élaboration d'un SAGE Tescou pour définir une gestion de l'eau adaptée au territoire. Nous sollicitons de nouvelles études portant sur :

- les besoins en eau des agriculteurs des coteaux,
- la définition d'un niveau de débit minimum biologique adapté au milieu,
- l'analyse des causes des assecs,
- la mise aux normes des retenues concernant le débit réservé
- l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin versant et l'étiage,
- le potentiel d'optimisation des réserves existantes (5,1 Mm³),
- la priorisation des productions agricoles en fonction de leurs besoins en eau et de leur impact sur la qualité de l'eau,
- l'ensemble des économies d'eau pouvant être réalisées,

4. Définir un projet de territoire sur l'agriculture,

Un projet de territoire sur l'agriculture doit être collectivement défini pour renforcer les filières locales, développer l'agro-écologie, permettre de nouvelles installations dans un souci de préserver la ressource en eau sur le territoire, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, en vue de l'atteinte du bon état écologique.

Pour cela, nous demandons qu'un comité de projet multi-acteurs et équilibré soit mis en place, avec pour mission de définir collectivement le projet de territoire d'ici fin 2015 (objectifs, calendrier, moyens, etc.).

POSITIONNEMENT PROJET DE SIVENS

ARGUMENTAIRE TECHNIQUE



Ce texte est soutenu par les organisations suivantes :

Confédération Paysanne nationale et du Tarn, FNE, FNE Midi-Pyrénées,

Collectif pour la Sauvegarde de la zone humide du Testet, Nature Midi-Pyrénées

ARGUMENTAIRE TECHNIQUE des DEMANDES

Table des matières

1. Besoins en eau et exploitations agricoles à réévaluer.....	5
2. Avant toute solution, la mise en place d'un véritable projet de territoire.....	7
A. Restauration collective et filière locale	8
B. Pratiques agronomiques adaptées aux besoins.....	9
C. Création de réserves foncières par les SAFER 81 et 82.....	10
3. 180 000 m ³ de soutien d'étiage injustifiés.....	10
A. Les rejets de la laiterie Nutribio (ex Sodiaal) ne justifient plus de soutien d'étiage.....	11
B. Poursuivre la réduction des rejets des stations d'épuration.....	11
C. Pas besoin de soutien d'étiage pour les écosystèmes	11
4. Un volume de substitution non pertinent.....	12
A. 448 000m ³ : un volume non cohérent avec l'économie de la ressource.....	12
a. Un volume non cohérent avec le PNACC.....	13
b. Promouvoir une agriculture efficiente en eau.....	14
B. 330 000m ³ : un volume maximum de substitution cohérent et équilibré.....	14
5. Une ressource existante à valoriser en priorité.....	15
6. Bibliographie.....	15

1. Besoins en eau et exploitations agricoles à réévaluer

Le projet de barrage a été élaboré sans tenir compte des véritables besoins des agriculteurs du bassin du Tescou : MM les experts Forray et Roche relèvent 730 personnes ayant une « activité agricole ». Nous estimons que la moitié d'entre elles environ sont des agriculteurs à titre principal ou professionnel.

Or, seuls 19 irrigants déjà utilisateurs de l'eau du Tescou seraient potentiellement demandeurs. 11 autres irrigants à l'aval de la confluence avec le Tescounet ont contractualisé des volumes

issus du barrage de Thérondel (sous-utilisé) et ne peuvent donc pas être considérés comme pouvant bénéficier de ce projet hydraulique.

Cette minorité d'exploitations installées dans la vallée n'est pas celle qui nécessite le plus un appui public visant à maintenir de nombreuses fermes sur le bassin. Comme la Confédération Paysanne du Tarn l'a expliqué aux experts, ce sont les agriculteurs installés sur les coteaux et les plateaux, plutôt difficiles à valoriser, qui font face à de vrais problèmes de survie.

En effet, certaines exploitations agricoles, situées dans les coteaux ou en lit majeur, sont actuellement dépourvues de capacités de stockage alors que des ressources à proximité non utilisées (plan d'eau) pourraient être utilement mobilisées sans recourir à des investissements importants (à préciser au cas par cas). Néanmoins, la meilleure réserve d'eau étant le sol, il semble nécessaire de développer des pratiques agronomiques favorables à la rétention d'eau afin d'atteindre, à moyen terme, une relative autonomie ou au moins un besoin d'irrigation plus limité qu'actuellement.

A titre d'exemple, un maraîcher possédant 1,5 ha a cessé son activité récemment car n'ayant accès à l'eau sur les plateaux, il avait recours à l'adduction d'eau potable. Ces charges de fonctionnement élevées (3000€/an) n'étaient pas compatibles avec son activité.

Un vrai projet territorial (cf. ci-après chapitre 3) doit impérativement prendre en compte, en priorité, ces exploitations qui sont majoritairement de tailles modestes et diversifiées. Le cadre national insiste d'ailleurs sur cette exigence : « le projet territorial doit traiter équitablement les usages pour leur accès aux ressources, ainsi que les usagers au sein d'un même usage (par exemple entre les différents types de culture et notamment pour les cultures à forte valeur ajoutée et les cultures fourragères) ».

Malheureusement, les experts n'ont pas disposé du temps nécessaire à l'analyse des besoins de ces nombreuses fermes ayant de réelles difficultés d'accès à l'eau. Ces agriculteurs n'ont pas été invités à rencontrer les experts le 4 décembre puisque seuls les propriétaires bordant le Tescou ont reçu l'invitation.

Par ailleurs, remarquons la contradiction suivante : la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (maître d'ouvrage délégué) annonce en 2001 un volume d'eau nécessaire à l'irrigation égal à 2 000 m³/hectare alors que la région Midi-Pyrénées précise en 2010 qu'il suffit de 1 500 m³/ha. Cette contradiction est un des paramètres mettant en évidence la diminution des besoins en eau des agriculteurs.

De plus, selon l'enquête publique, la surface irriguée sur le bassin a diminué entre 2001 et 2010 de 38%.

Nos organisations demandent que l'ensemble des agriculteurs soit pris en compte et que l'action publique intervienne prioritairement pour aider les exploitations ayant les pires conditions d'accès à l'eau. Nous proposons les mesures suivantes :

- Analyse des besoins d'eau pour les agriculteurs situés sur les coteaux du bassin du Tescou;
- Optimisation des retenues collinaires existantes (plus de 2 Mm³ sont inutilisés sur le bassin chaque année) pour améliorer l'accès à l'eau sur les coteaux;
- Là où cette optimisation n'est réellement pas possible, création de nouvelles petites réserves sur des sites à faibles enjeux environnementaux ;

- Pour les agriculteurs pour lesquels ces solutions sont impossibles, accompagnement public pour valoriser au mieux leurs cultures en sec (restauration collective, etc).

2. Avant toute solution, la mise en place d'un véritable projet de territoire

Les agriculteurs sont des acteurs à part entière de l'environnement ; leur rôle est essentiel. C'est pourquoi, les associations de protection de la nature et de l'environnement¹ et la Confédération Paysanne sont convaincues de la nécessité de soutenir un projet de territoire répondant tant aux enjeux socio-économiques, qu'aux enjeux environnementaux (qualité de l'eau et des sols, biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique...). Parvenir à maintenir de nombreuses fermes revient à :

- maintenir l'emploi dans le bassin du Testet ;
- offrir la possibilité aux agriculteurs de mieux vivre de leur production ;
- améliorer l'économie en érigeant un modèle agricole durable (économique, social, environnemental mais aussi source de nouveaux enjeux sociaux comme l'alimentation de proximité et la rémunération au prix juste) et reproductible.

La co-construction d'un projet de territoire innovant, reproductible et pérenne, permet :

- de s'inscrire dans un temps long, compatible avec les investissements agricoles et la rotation longue des capitaux ;
- de développer une agriculture stable et rémunératrice facilitant l'installation et la reprise par les jeunes.

Pour maintenir dans le temps voire développer une agriculture de qualité, les organisations signataires souhaitent que les vraies questions soient mises sur la table et proposent des solutions concrètes répondant au besoin des agriculteurs pour vivre de leur production.

L'accès à l'eau en est un des leviers, tout comme la structuration des débouchés et le travail d'accompagnement aux économies d'eau à travers l'optimisation du matériel et le développement de techniques agronomiques adaptées.

Les organisations signataires considèrent qu'il est nécessaire de prioriser l'utilisation de l'argent public :

- Structurer les débouchés à travers la création d'une Société Publique Locale (SPL) restauration collective,
- Accompagner les agriculteurs vers une adaptation au changement climatique,
- Optimiser parallèlement l'utilisation des retenues collinaires existantes et actuellement sous utilisées.

¹ FNE, FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées et le collectif Testet

Nous ne pouvons accepter que l'utilisation des financements pour la création d'une retenue, quelle qu'elle soit, pénalise la mise en place de projets réellement structurants pour le territoire et bénéfique à tous ses habitants sur le long terme.

A. Restauration collective et filière locale

A l'occasion de la conférence environnementale de novembre 2014, le Gouvernement s'est engagé à « *appu[yer] la structuration de l'offre au niveau local pour la restauration collective et sout[enir] les acteurs locaux par la diffusion d'un guide et l'organisation, dans chaque région, de réunions d'information, de mise en réseau et d'échange d'expérience.* »

Des retours d'expérience existent ailleurs en France, et en Europe, permettant d'attester de la faisabilité d'une structuration des débouchés à destination de la restauration collective. Ainsi, la ville de Lons le Saunier (Jura) a engagé depuis 2001 une démarche visant à promouvoir l'utilisation des produits bio et locaux au sein de ses cantines scolaires. Aujourd'hui plus de 50 agriculteurs bénéficient de ce projet fédérateur. Les objectifs de la collectivité étaient multiples : offrir une alimentation de qualité aux enfants, améliorer la qualité des eaux potables en réduisant la pollution par les nitrates et pesticides d'origine agricole, soutenir l'économie locale. Ainsi, en 2011, pour 5000 couverts (pour les personnes âgées à domicile, les personnes âgées en institution, pour les entreprises locales, pour les enfants des écoles et des centres aérés et l'hôpital de la ville) : 400 000 à 500 000€ sont réinjectés chaque année dans l'économie locale. Un éleveur témoigne : « Je gagne ma vie et je permets à tous les consommateurs de manger des produits bons et sains. Ça c'est très important ! ».

En Midi Pyrénées, des initiatives se développent également avec succès. A Lannemezan (Hautes-Pyrénées), la cuisine centrale de l'Hôpital prépare 3000 repas/jour y compris pour les cantines scolaires. Des repas composés, pour partie, avec des produits issus de l'agriculture biologique et fournis par des agriculteurs locaux bio. Leur objectif pour 2019 est d'intégrer 20 % de produits bios et locaux dans la composition de l'ensemble des repas servis par la cuisine centrale. Le 13 novembre 2014, le centre hospitalier accueillait le 1er Forum régional de la restauration collective bio.

La situation dans le Tarn a été analysée, en avril 2013, à travers une enquête menée par la SCOOP SAPIE. Dans le département, la restauration collective à caractère social représente 360 établissements scolaires qui servent près de 40 000 repas par jour, ainsi que 350 autres établissements (crèches, cliniques, entreprises, administrations,...) pour 30 000 repas par jour. Dans les résultats de l'étude « Quelle autonomie alimentaire pour le département du Tarn ? », il est démontré que le Tarn exporte et importe hors département 90% de produits alimentaires. D'autre part, les auteurs soulignent que « plusieurs tentatives de développement des approvisionnements locaux et bios des restaurants scolaires voient le jour sous l'impulsion du Conseil Général du Tarn en particulier » mais « qu'elles peinent à décoller ». Parmi les freins identifiés : les prix des produits locaux et bios jugés trop élevés, l'organisation logistique et la formation et la sensibilisation des cuisiniers et responsables de restauration collective.

Localement, la communauté de communes Tarn et Dadou a prévu, dans son Plan Climat Energie Territorial, de « privilégier les produits locaux et de saisons dans les restaurants et cantines collectives » et d'encourager les filières de commercialisation courtes et locales ». Dans ce cadre des journées de concertation du PCET², les ateliers « favoriser le développement des circuits courts et promouvoir une agriculture durable » ont été très mobilisateurs.

² Plan Climat Energie Territorial

Dans le rapport intermédiaire de décembre 2014, MM Forray et Roche notaient « *La présence de ces structures industrielles sur place est un atout à exploiter [...] deux laiteries à Montauban, coopérative Bio à Salvagnac au cœur de la vallée, atelier d'abattage de volaille et de découpe à Beauvais, réseau de commercialisation en arboriculture* ». Ces outils de transformation sont autant d'atouts pour le territoire permettant de créer de la valeur ajoutée aux produits locaux, pouvant alimenter la restauration collective de Gaillac, Albi, Montauban ou Toulouse.

L'idée est de sécuriser les débouchés à moyen terme à travers la signature de contrats de partenariat avec les grandes cuisines centrales de la région, dans un premier temps. Ce cadre sécurisé permettrait alors de :

- Garantir des prix sur 5 à 10 ans, et s'affranchir des fluctuations du marché ;
- Accompagner la transition vers l'agro-écologie et l'économie de la ressource ;
- Etudier les débouchés : il s'agit d'identifier les profils de fermes et de cuisines centrales à mettre en lien, les perspectives de partenariat pour construire un avenir durable.

Nous soutenons l'idée de la création d'une SPL portée par les collectivités locales qui jouerait le rôle d'intermédiaire en permettant aux agriculteurs d'accéder aux marchés de la restauration collective et de s'affranchir de la contrainte des marchés publics. Depuis 2011, le Conseil général gère déjà avec succès une SPL chargée de la gestion du réseau de transport départemental de voyageurs.

B. Pratiques agronomiques adaptées aux besoins

Plus il y a de fermes, plus la vie rurale est animée, plus l'innovation est importante ; en effet, le monde agricole est source d'innovation non seulement technique mais également sociétale.

La sécurisation des débouchés permettrait également aux agriculteurs du Bassin d'expérimenter des techniques agronomiques innovantes afin de réduire la consommation d'intrants (engrais, pesticides et eau) et, ainsi, de diminuer les charges supportées par les agriculteurs.

Par ailleurs, les organisations signataires proposent d'engager une réflexion et un accompagnement des agriculteurs du bassin du Tescou dans l'adaptation au changement climatique :

- travail autour de pratiques agronomiques favorisant la vie des sols, permettant une meilleure capacité de mobilisation de l'eau des sols par les plantes ;
- utilisation de cultures sèches ;
- priorisation des cultures en fonction de leur besoin en eau et de leur impact sur la qualité de l'eau.

La mise en place d'un tel accompagnement permettrait également d'entrer en cohérence avec les politiques gouvernementales en matière d'agro-écologie : directive nitrates, Ecophyto, PAC 2015, plan semences et agriculture durable, ambition bio 2017, etc.

De nombreux exemples mis en oeuvre au sein de groupes d'agriculteurs attestent de l'amélioration de la rétention d'eau par les sols permettant d'atteindre une relative autonomie ou du moins un besoin d'irrigation plus limité qu'actuellement. Au-delà des techniques, il s'agit bien de l'adoption d'une démarche d'amélioration volontaire. Les agriculteurs qui adoptent ce type de raisonnement le font pour répondre en premier lieu à des problèmes économiques (réduction des coûts d'intrants et d'énergie) mais également à des problèmes de temps de travaux, de potentiel agronomique du sol et de meilleurs impacts environnementaux. Les agriculteurs convaincus du bien-fondé de la voie agronomique et économique proposée par l'agriculture de conservation doivent agir progressivement et avec patience et s'appuyer sur les expérimentations nombreuses engagées en France depuis

plusieurs années. Au travers des réseaux, des revues spécialisées (TCS, etc.), des sites expérimentaux mis en place par les Chambres d'agriculture, des manifestations nationales et régionales (Festival du non labour et du semis direct, Rallye sol des CUMA), ils ont à leur disposition un ensemble de données et de références qui peuvent les aider à franchir le pas avec plus de sérénité.

C. Création de réserves foncières par les SAFER 81 et 82

Plusieurs maraîchers tentent de survivre dans les terres les plus ingrates et pourraient, au moment des transmissions d'exploitations, être favorisés par une politique d'achat des SAFER, dont c'est la vocation première. De nouvelles installations pourraient voir le jour avec des productions de semences à haute valeur ajoutée sur des surfaces modestes, à l'exclusion du maïs semence car trop exigeant en eau et en intrants.

3. 180 000 m³ de soutien d'étiage injustifiés

« La qualité de l'eau du Tescou est essentiellement dépendante de la qualité des rejets ponctuels (eaux résiduaires urbaines, eaux pluviales, rejets de Nutribio), des pollutions diffuses des pratiques agricoles sur le bassin, et de sa capacité à diluer ces effluents » (page 8 du rapport intermédiaire).

Concernant le volume de soutien d'étiage destiné à diluer des pollutions, les experts concluent : *« Ce volume varie de 0 m³ à 560 000 m³ selon les solutions retenues pour la diminution des rejets en rivière et l'ambition fixée pour le DOE³ ».*

Les experts recommandent le transfert des rejets de la laiterie Nutribio dans le Tarn plutôt qu'un coûteux soutien d'étiage pour atteindre le bon état écologique à l'aval de la laiterie. Ils constatent que la réduction des rejets amont de phosphore de 50 % permettrait de ne pas recourir à un soutien d'étiage. Enfin, du point de vue de la vie piscicole et des écosystèmes, ils considèrent qu'il n'y a pas nécessité de soutien d'étiage.

Nous sommes donc surpris que les experts concluent qu'*«un soutien d'étiage apparaît pouvoir apporter un bénéfice significatif sur le Tescou amont et bénéficiera à l'aval également »* et qu'ils proposent donc de retenir *« 180 000 m³ de soutien d'étiage sur le Tescou à l'amont de la confluence du Tescounet, pour un DOE de 100 L/s avec une solution trouvée pour Nutribio ».*

En cohérence avec les analyses détaillées des experts confirmant qu'aucun soutien d'étiage n'est réellement nécessaire si les rejets dans le Tescou sont améliorés, ce qui semble réaliste, nos organisations refusent que des ouvrages supplémentaires soient réalisés pour apporter 180 000 m³ de soutien d'étiage. Comment justifier des nouveaux impacts environnementaux négatifs et des dépenses publiques élevées alors que cela n'est pas nécessaire ? Il est démontré que des alternatives sont possibles pour réduire l'impact des rejets donc tout ouvrage de soutien d'étiage impactant des espèces protégées ou des zones humides serait condamnées par la Justice.

³ DOE : Débit d'Objectif d'Étiage

A. Les rejets de la laiterie Nutribio (ex Sodiaal) ne justifient plus de soutien d'étiage

« La question du déplacement du rejet de Nutribio ou d'un soutien d'étiage permettant de diluer ces effluents ne semble pas une urgence immédiate, compte tenu de la bonne performance actuelle du traitement, et de la longueur limitée du Tescou impactée » (page 11).

Dans le point « 6.2.1. La laiterie Nutribio », s'il devait y avoir une action menée pour réduire l'impact de la laiterie, les experts recommandent le transfert de ses rejets dans le Tarn : « L'analyse technique (Annexe 8) montre qu'une canalisation permettant le transfert des rejets de Nutribio dans le Tarn, évitant ainsi les dépassements de seuil pour le phosphore, est d'un coût d'investissement de l'ordre de 500k€, avec des coûts de gestion annuelle de 16 k€, renouvellement compris). A titre de comparaison, les coûts d'investissement d'une retenue, quelque qu'elle soit, apportant de l'ordre de 300 000 m³/an pour la dilution de ces effluents pour respecter la DCE est de 2 à 4 M€, et le transfert de débit étudié depuis le Tarn aval est chiffré ci-dessous ».

Nos organisations refusent qu'un soutien d'étiage soit apporté dans le but de diluer les rejets de l'usine Nutribio.

Puisqu'il semble qu'une meilleure réduction à la source ne soit pas possible du fait que la station d'épuration de la laiterie utilise les meilleures techniques disponibles, nous soutenons la solution préconisée par les experts. Cependant, l'entreprise Nutribio faisant partie d'un groupe laitier européen avec plusieurs milliards d'euro de chiffre d'affaire, il ne nous semble pas justifié de faire appel à l'argent des contribuables.

B. Poursuivre la réduction des rejets des stations d'épuration

Au regard de l'objectif d'atteinte du bon état écologique du Tescou en 2021 (DCE), le principal paramètre déclassant est le phosphore et la laiterie Nutribio « représente environ la moitié des 6kg de phosphore total rejetés sur l'ensemble du bassin ». La 2^{ème} source de phosphore (1,08 kg) est le rejet de la station d'épuration de Monclar de Quercy dans le Tescounet.

Sur le Tescou amont, la première source de phosphore est l'abattoir de Beauvais-sur-Tescou (0,7 kg). Cependant, la qualité de l'eau étant en limite de bon état à la station de St Nauphary (donc en amont de la laiterie), pour les experts, la réduction des rejets amont de phosphore de 50 % permettrait de ne pas recourir à un soutien d'étiage (tableau 2 page 8). Par ailleurs, une étude est en cours afin d'améliorer l'efficacité de la station d'épuration de Salvagnac.

Nos organisations demandent que l'investissement public se porte sur la réduction des rejets à la source et non pas sur la dilution des pollutions par soutien d'étiage. Les collectivités territoriales doivent être accompagnées et soutenues financièrement pour utiliser les meilleurs traitements disponibles.

C. Pas besoin de soutien d'étiage pour les écosystèmes

« Sur le Tescou, à l'amont de la confluence avec le Tescounet, du point de vue de la vie piscicole, des écosystèmes et des usages récréatifs (promenade, base de loisirs), éviter les assecs et maintenir à la fréquence quinquennale un débit de l'ordre de 30 L/s sur le Tescou en amont de sa confluence semble un objectif compatible avec la restauration des équilibres historiques si les rejets sont bien épurés. Les jaugeages effectués en 3 points du cours d'eau montrent en effet une hauteur d'eau significative pour de faibles débits, de l'ordre de 15 cm pour 30 L/s. Cela ne nécessite pas de soutien

d'étiage. Pour diluer les effluents, 10L/s semblent pouvoir améliorer la situation, et constituer une lame d'eau plus significative, propice à la vie piscicole ».

Nous partageons les explications des experts : en effet, 30L/s sont suffisants pour les écosystèmes. Nos organisations privilégient le traitement des effluents à la source plutôt que leur dilution.

Il faut également souligner l'amélioration de l'étiage attendue par la mise aux normes des retenues collinaires concernant le débit réservé. Ces 185 retenues captent les eaux de surface et les eaux ruissellement et interceptent 32 % du bassin versant.

Les organisations demandent à ce que le DOE soit révisé dans le cadre du SDAGE 2016/2021.

4. Un volume de substitution non pertinent

A. 448 000m³ : un volume non cohérent avec l'économie de la ressource

Dans le rapport intermédiaire, il est sous-entendu que le comité de projet a validé le volume de substitution proposé dans le premier rapport d'expertise : « *L'analyse qui avait été conduite par la première mission Forray-Rathouis, avait établi à 448.000 m³ le volume des prélèvements de substitution pour lesquels une solution devait être trouvée, sur la base d'un abattement de 10 % opéré sur le maximum des années 2004-2013 (dix dernières années comme indiqué par le document approuvé par le Comité national de l'eau) aux prélèvements déclarés par les agriculteurs dans le Tescou et sa nappe d'accompagnement. L'abattement de 10 % était apparu comme le résultat attendu des mesures d'amélioration de l'usage de l'eau, possibles sur le bassin. Ces chiffres n'ont pas été remis en cause et ont servi de base aux travaux* ».

Cette affirmation est inexacte. Dans notre courrier aux experts le 23 novembre 2014, nous nous sommes interrogés sur la pertinence du volume de substitution calculé dans le premier rapport d'expertise dans la mesure où l'historique des prélèvements s'arrêtait en 2009. De manière consensuelle, le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2014 a donc été complété ainsi : « *Ces volumes mériteront néanmoins des approfondissements* ». Celui de la réunion du 24 novembre 2014 mentionne également ce besoin : « *Le chiffrage des volumes de besoins reste à préciser, par exemple pour le soutien d'étiage. La part d'effort d'économie d'eau dans le dimensionnement du projet fait débat* ».

a. Un volume non cohérent avec le PNACC⁴

Dans le premier rapport, l'historique des prélèvements dans le Tescou et la nappe d'accompagnement se limitait à la période 2004-2009 du fait « *que les données récentes sont [étaient] encore en cours de traitement* ». Le 7 janvier 2015, les experts nous ont envoyé les données pour 2003 et pour 2010 à 2013. Nous avons donc complété le tableau précédent :

Volume incluant l'aval du Tescou (100 000 m ³) non concerné par Sivens (données fournies par les experts)			
Année	rivière	Nappe d'accompagnement	total
2003	186 743	316 685	503 428
2004	395 508	213 706	609 214
2005	346 141	248 692	594 833
2006	206 459	224 661	431 120
2007	177 792	181 882	359 674
2008	243 090	200 434	443 524
2009	209 574	257 076	466 650
2010	163 113	179 253	342 366
2011	232 435	228 398	460 833
2012	219 615	182 544	402 159
2013	150 276	147 365	297 641
MOYENNE 10 ans		(2004-2013)	440 801

Il nous semble que conserver des volumes prélevés par les irrigants à l'aval du Tescou pour les déduire en fin de calcul crée une confusion inutile. Ces 11 irrigants à l'aval de la confluence avec le Tescounet, ont contractualisé des volumes issus du barrage de Thérondel (selon le 1^{er} rapport page 19). Les experts ont estimé la ressource garantie par celui-ci à 100 000 m³ au minimum sur le Tescou aval. Nous déduisons donc ces 100 000 m³ des volumes historiques pour obtenir un tableau ne concernant que l'amont du Tescou qui est concerné par le projet de barrage de Sivens :

Il ressort de ces chiffres un écart important entre le volume maximum prélevé, en 2004 pour 509 214 m³ et le volume minimal prélevé, en 2013 pour 197 641 m³ soit 2.5 fois moins. En écartant l'année 2013 qui est exceptionnellement humide, **l'écart de 2004 avec les années récentes est proche de 1.75**. Cette forte baisse est cohérente avec « *la décroissance constatée de l'irrigation dans la sous-région (5 700 ha à 3 800 ha, en dix ans)* » (p. 2 rapport intermédiaire).

Volume sur la partie amont concernée par Sivens (données fournies par les experts - 100 000 m ³)			
année	rivière	Nappe d'accompagnement	total
2003	186 743	316 685	403 428
2004	395 508	213 706	509 214
2005	346 141	248 692	494 833
2006	206 459	224 661	331 120
2007	177 792	181 882	259 674
2008	243 090	200 434	343 524
2009	209 574	257 076	366 650
2010	163113	179253	242 366
2011	232435	228398	360 833
2012	219615	182544	302 159
2013	150276	147365	197 641
MOYENNE 10 ans		(2004-2013)	340 801

Dans un contexte de réduction importante des volumes prélevés sur 10 ans, la prise en compte du maxima sur cette période ne nous semble pas pertinente. En effet, au lieu d'inciter les agriculteurs à

⁴ Plan National d'Adaptation du Changement Climatique.

l'économie de la ressource, autoriser un volume de 448 000 m³ comme le préconisent les experts revient à accorder une augmentation de 23 % comparé aux maxima prélevés ces cinq dernières années et même de 50% si l'on prend la moyenne sur cette même période.

b. Promouvoir une agriculture efficiente en eau

La gestion de l'eau est un enjeu majeur face à une diminution possible de la pluviométrie. En parallèle des actions à mener pour augmenter l'offre, l'adaptation à la rareté de la ressource en eau peut utiliser deux voies complémentaires : réduire les besoins des cultures et améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource en eau.

B. 330 000m³ : un volume maximum de substitution cohérent et équilibré

A l'identique de la politique menée dans le SDAGE⁵Loire Bretagne (voir fiche 7 - Maîtriser les prélèvements d'eau ci-jointe), nous demandons que le volume soit calculé sur la base des années précédentes. **Les cinq dernières années pour lesquelles les données sont disponibles couvrent la période 2009 à 2013. Elles incluent deux années sèches, 2009 et 2011 et sont donc représentatives.**

Dans le SDAGE Loire Bretagne, le volume maximum de substitution est calculé sur la base de 80 % du volume maximum. Ce calcul est cohérent avec le **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)** pour la période 2011-2015 qui prévoit de développer les économies d'eau et d'assurer une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau. L'action 3 vise à économiser 20% de l'eau prélevée, hors stockage d'eau d'hiver, d'ici 2020.

Afin de prendre en compte des effets du changement climatique plus élevés sur le bassin Adour-Garonne qu'en Loire Bretagne, nous acceptons les préconisations des experts de s'en tenir à 90% du volume maximum. Par conséquent, le volume de substitution cohérent augmenterait de 300 000m³ à 330 000m³.

Le volume maximum prélevé durant les cinq dernières années est de 366 650 m³ (en 2009). Le volume de substitution cohérent est donc de 329 985 m³ (90%) que nous arrondissons à 330 000 m³. Ce volume est d'ailleurs supérieur à la moyenne des 5 dernières années.

<i>Base : 5 dernières années dont 2 sèches (2009 et 2011)</i>			
	<i>Maximal 5 ans 2009</i>	<i>Moyenne 5 ans 2009-2013</i>	<i>Moyenne 10 ans 2004-2013</i>
Base	366 650	293 930	340 801
90 % du volume prélevé	329 985	264 537	306 720
Arrondi à :	330 000 m³		

Nos organisations considèrent que le volume à économiser et/ou à substituer est cohérent et équilibré à la hauteur de 330 000 m³.

⁵ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

5. Une ressource existante à valoriser en priorité

Sachant qu'il n'y a pas besoin de soutien d'étiage, nous aurions 330 000 m³ à mobiliser (avant un coefficient d'efficacité entre 1 et 25%).

Les experts ont identifié que plus de 2 300 000 m³ stockés dans des retenues collinaires privées n'étaient pas utilisés en moyenne chaque année. A l'amont du Tescou, ils ont seulement eu le temps d'identifier 7 retenues et d'estimer un potentiel de 100 000 à 200 000 m³ mobilisables à court terme.

Sur la base des observations de terrain et des cartographies fournies par la Préfecture, nous estimons que les 13 plus importantes retenues situées dans la partie tarnaise du Tescou cumulent un stockage de l'ordre d'un million de m³. Le potentiel sous-utilisé et mobilisable pour d'autres agriculteurs est donc probablement de l'ordre de 400 000 à 500 000 m³.

Pour nos organisations, et en cohérence avec le SDAGE Adour-Garonne qui demande d'optimiser les réserves existantes avant d'en créer des nouvelles, il est donc capital de maximiser le volume de substitution venant des retenues collinaires existantes, et de le pérenniser.

En effet, quels que soient les scénarios étudiés, il est prévu par les experts une mise à contribution des retenues collinaires sous-utilisées les premières années, avec un investissement public pour rendre opérationnelle cette mesure. L'argent public ainsi investi sera une dépense plus efficace avec un impact positif sur quinze ou vingt ans plutôt que pour une durée de trois ou quatre ans seulement, dans l'attente de la réalisation d'une retenue sur le Tescou (ou latérale au Tescou.)

Le volume à mobiliser étant, selon nos calculs, de 330 000 m³, il est tout à fait envisageable que les prélèvements de substitution dans les retenues collinaires suffisent à couvrir les besoins des irrigants du Tescou amont. Si des études complémentaires le confirment, aucune retenue ne serait à mettre en œuvre, avec comme conséquence importante de minimiser les dépenses publiques.

6. Bibliographie

Expertise du projet de barrage de Sivens (Tarn) – CGEDD, Forray, Rathouis, oct.2014

Rapport intermédiaire – CGEDD, Forray, Roche, déc.2014

Etude « Quelle autonomie alimentaire pour le département du Tarn ? » - SCOOP SAPIE, 2013